



Contrat interim renouveler ou pas

Par **guigui82**, le **07/11/2014 à 15:00**

bonjour je suis en mission depuis le 22/09/14 dont j'ai reçue mon contrat pour la période du 22 au 30/09/2014 que j'ai signe est renvoyernensuite nouveau contrat pour la période du 01/10/204 au 31/10/2014 le terme du contrat peut être avance ou reporte entre le 25/10/2014 et le 07/11/204 que j'ai signée rndes l'ors hier donc le 06/11/2014 je faisait part que je ne renouvelais pas ma mission rnpendant ce temps j'ai reçue un autre contrat pour la période du 01/11/2014 au 29/11/2014 que je n'ai pas signe ni retourner nmaintenant ils me dise que c'est une fin de mission a l'initiative du salaries donc plus d'ifm ni assedic est ce normal vu que j'ai été au bout du contrat signée rnmerci

Par **moisse**, le **07/11/2014 à 18:24**

Non ce n'est pas normal. rnl'ifm est due dès lors que le contrat n'est pas suivi par une proposition de CDI. rnPour ce qui est des allocations de chômage ce n'est pas l'entreprise cliente ou de travail temporaire qui décide.